



Assemblée générale

Distr. générale
15 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 144 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne

Activités du Bureau des services de contrôle interne pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016**

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément aux résolutions 48/218 B [par. 5 e)], 54/244 (par. 4 et 5), 59/272 (par. 1 à 3), 64/263 (par. 1) et 69/253 (par. 1) de l'Assemblée générale. Pendant la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a publié 362 rapports, dont 7 à l'intention de l'Assemblée générale et 44 rapports de clôture. Ces rapports comportent 1 068 recommandations visant à renforcer le contrôle interne et les mécanismes de responsabilisation et à accroître l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, dont 75 jugées critiques pour l'Organisation. Les incidences financières des recommandations publiées par le BSCI pendant la période considérée s'élèvent à environ 18,7 millions de dollars. Les recommandations ont visé, entre autres améliorations, la réalisation d'économies, le recouvrement des trop-payés et l'obtention de gains d'efficacité. Les incidences financières des recommandations antérieures appliquées de façon satisfaisante pendant la période considérée s'élèvent à environ 2,1 millions de dollars. On trouvera dans l'additif au présent rapport une analyse détaillée de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, une ventilation des recommandations assortie de leurs incidences financières et une liste détaillée de tous les rapports publiés au sujet de tous les domaines d'activité du BSCI, y compris ceux relatifs aux activités de contrôle des opérations de maintien de la paix.

* A/71/150.

** Hors activités de contrôle des opérations de maintien de la paix, qui feront l'objet du rapport publié sous la cote A/71/337 (Part II).



La première partie du présent rapport ne traite pas des activités de contrôle relatives aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée dans la deuxième partie du rapport, à la reprise de la soixante et onzième session.

Préface

J'ai le plaisir de présenter mon premier rapport à l'Assemblée générale sur les activités autres que celles afférentes au maintien de la paix du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour l'année s'achevant le 30 juin 2016. Je suis honorée de servir l'Organisation en qualité de Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, en décembre, la situation qui prévalait au BSCI m'a guidé dans la définition de mes priorités pour le Bureau. Comme on peut le constater dans le présent rapport, je me réjouis que nous ayons récolté les fruits des réformes initiales, grâce au soutien des hauts fonctionnaires et des États Membres et à la coopération résolue et au dur travail accompli par les femmes et les hommes qui composent le BSCI.

Certaines difficultés internes et externes demeurent certes mais il n'y a nul besoin de réinventer la roue. L'intégration des mandats critiques que sont l'audit, l'inspection, l'évaluation et l'investigation est aussi importante que la mobilisation de l'ensemble de talents, d'expériences et de qualifications du personnel qui est derrière ce rapport. Ensemble, nous pouvons maintenir le rythme du changement en contribuant résolument à la réalisation des objectifs du Bureau et à l'accomplissement de la mission d'ensemble de l'Organisation.

Je compte collaborer avec les départements clients et les États Membres en continuant de diriger le Bureau pour édifier une fonction de contrôle crédible et créative, digne de la confiance de tous ceux que nous nous employons à servir jour après jour. Je suis reconnaissant au Secrétaire général de son soutien et félicite les membres du personnel du BSCI de leur dévouement et de leur contribution.

La Secrétaire général adjoint
aux services de contrôle interne
(*Signé*) Heidi **Mendoza**

I. Introduction

1. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a été créé par l'Assemblée générale, aux termes de sa résolution 48/218 B, pour renforcer le contrôle dans l'Organisation. Agissant de manière autonome, il aide le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources humaines et financières de l'ONU, mission qu'il accomplit en procédant à des enquêtes, des audits, des inspections et des évaluations.

2. Le présent rapport présente une vue d'ensemble des activités du BSCI pendant la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, mais ne traite pas des résultats des contrôles relatifs au Département des opérations de maintien de la paix, au Département de l'appui aux missions, aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, dont il sera rendu compte séparément à l'Assemblée générale dans la deuxième partie du rapport, à la reprise de sa soixante et onzième session. Un additif au présent rapport contient une analyse détaillée de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations, une ventilation des recommandations ayant des incidences financières et une liste complète de tous les rapports publiés par le Bureau dans tous ses domaines d'activité, y compris ceux touchant les opérations de maintien de la paix.

II. Initiatives du Bureau des services de contrôle interne

A. Mesures visant à renforcer le fonctionnement du Bureau des services de contrôle interne

3. Le BSCI s'attache à répondre aux plus hautes exigences de professionnalisme et d'efficacité. La présente section expose quelques initiatives prises à cet effet pendant la période considérée.

Division de l'audit interne

4. La Division du contrôle interne a actualisé son organigramme et sa structure hiérarchique, ce qui a permis de rationaliser l'étendue des attributions de certains cadres en matière de contrôle et de réaliser des gains d'efficacité à l'échelle de l'ensemble de la Division. Par ailleurs, la Division a établi des orientations écrites et organisé à l'intention des auditeurs des ateliers de formation à la bonne conduite d'audits de performance qui soient axés sur l'économie, l'efficacité et l'efficience, le but étant d'aider l'Organisation à obtenir de meilleurs résultats au moyen de ressources limitées.

5. La Division de l'audit interne a entrepris de revoir le système de notation des audits et d'introduire les changements appropriés à cet égard, en tenant compte des préoccupations et réactions de l'Administration et après examen de l'expérience acquise au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis l'instauration du système actuel. Le BSCI communiquera aussi ces changements au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.

6. À la suite de la mise en service d'Umoja dans tous les lieux d'affectation, la Division de l'audit interne a créé un groupe de travail chargé d'adapter et de remettre à niveau la capacité d'audit de la Division dans le système Umoja. Cette

initiative vise à permettre aux auditeurs d'extraire et d'analyser les dossiers et données traitées et stockées dans Umoja, en utilisant le module Umoja Business Intelligence et des outils d'audit assisté par ordinateur. Le groupe de travail est également chargé de mobiliser les compétences combinées des auditeurs qui manient les technologies de l'information et des communications (TIC) et des autres auditeurs pour élaborer une série de procédures standard d'audit applicables aux processus courants en intégrant les nouveaux processus et fonctionnalités du système. Le BSCI a procédé à un certain nombre d'audits de la mise en service d'Umoja dans différents lieux et entités et les carences critiques identifiées dans ces audits ont été exposées de manière détaillée dans le rapport sur les activités du Bureau pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 [A/70/318 (Part II)]. Le BSCI continuera d'assurer une couverture appropriée en matière d'audit des activités relatives à la mise en service d'Umoja, sur la base d'une évaluation des risques correspondants.

Division de l'inspection et de l'évaluation

7. La Division de l'inspection et de l'évaluation a poursuivi ses efforts de perfectionnement de ses capacités en faisant appel à des compétences extérieures pour former le personnel de la Division aux méthodes d'évaluation qualitative et quantitative et d'analyse des possibilités d'évaluation. Ce dernier élément a contribué en outre aux efforts faits par la Division pour accroître son efficacité en améliorant le centrage de ces rapports d'évaluation sur des sujets porteurs de risques élevés, pertinents, opportuns, évaluables et utiles pour l'Organisation. La Division a également organisé en interne un atelier consacré à l'examen de son cycle d'activités d'évaluation en vue d'accroître la pertinence, la rapidité, l'efficacité et l'efficacité de chacune des composantes du cycle.

Division des investigations

8. La Division des investigations s'est dotée d'un nouveau système de gestion des enquêtes, baptisé goCASE, qui apporte des moyens intégrés d'enregistrement et de traitement de l'information, ainsi que des outils d'analyse avancés propres à aider la Division dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer son efficacité dans les enquêtes complexes sur les cas de fraude et dans la planification des activités en fonction des risques.

9. La Section des normes et de l'appui opérationnels a continué de fournir à la Division des services de base tels que les travaux de secrétariat liés à l'enregistrement, le traitement des renvois, les travaux de recherche juridique et programmatique, la formulation d'orientations et de procédures fondées sur les meilleures pratiques, les conseils sur les questions juridiques et opérationnelles, l'analyse des données et des tendances aux fins de l'établissement de rapports, l'aide au perfectionnement du système goCASE et les examens ponctuels d'assurance-qualité.

10. Afin que les enquêteurs résidants nouvellement recrutés disposent de meilleurs moyens d'accomplir leurs tâches, la Division des investigations a conçu un cours d'initiation complet et renforcé, qui présente les qualifications et connaissances vitales concernant notamment les procédures et protocoles de la Division, en vue d'une adaptation et d'une contribution productives. En outre, consciente des techniques spécialisées et de la considération qui s'imposent dans les entrevues avec des mineurs, la Division a mis sur pied un projet pilote sur les entrevues judiciaires

avec des enfants, comportant trois journées de cours à l'intention de son personnel et de participants venus d'autres bureaux et organismes d'investigation. La Division a en outre continué d'élaborer des études de cas pour les dialogues en cascade de 2015 et 2016 de l'ONU sur la responsabilisation individuelle et la sensibilisation à la fraude.

11. La Division des investigations a également continué, par l'entremise de son équipe spécialement désignée à cet effet, de mener activement ses enquêtes sur les cas de fraude importante, en particulier ceux dans lesquels des partenaires d'exécution sont impliqués.

B. Coopération et coordination

12. Le BSCI travaille régulièrement en coordination avec les autres entités de contrôle du système des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter que les mêmes contrôles soient exécutés plusieurs fois, qu'il y ait des chevauchements ou que des activités échappent au contrôle. Outre leur communiquer ses plans de travail, le BSCI tient aussi des réunions bimensuelles avec le Comité des commissaires aux comptes et des réunions circonstanciées avec le Corps commun d'inspection pour examiner les progrès accomplis et les questions d'intérêt commun. Ces organismes tiennent une réunion tripartite tous les ans pour débattre des questions de contrôle et de coordination.

13. Le Bureau sait combien il est utile et important de développer ces liens avec ses homologues fonctionnels. Pendant la période considérée, les spécialistes du BSCI se sont investis dans leurs réseaux professionnels respectifs. Ainsi :

a) La Division de l'audit interne participe activement aux travaux des représentants des services d'audit interne des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. En septembre 2015, le BSCI a fait partie des intervenants sur les thèmes suivantes : « Le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 : opportunités et danger pour la fonction d'audit à l'ONU » et « Divulgence des rapports d'audit interne : où en est-on aujourd'hui et où voudrait-on aller »;

b) Le 29 juin 2016, des représentants de la Division des achats du Secrétariat de l'ONU et de la Division des investigations du BSCI, en coordination avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, ont été invités à s'adresser au Comité spécial de l'Assemblée nationale de direction de la réforme du Gouvernement thaïlandais sur la question des efforts faits par l'ONU en matière de gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption. Le BSCI a expliqué son mandat et donné des détails sur son expérience des enquêtes sur les cas de corruption potentielle au sein de l'Organisation. L'accent a été mis sur la nécessité de mesures de prévention vigoureuses, notamment de politiques claires et d'une formation du personnel à la déontologie et l'intégrité. Le BSCI a expliqué comment des enquêtes sont menées sur les possibilités de corruption en cas d'échec des mesures de prévention. Les connaissances et l'expérience conjuguées de la Division des achats du Secrétariat de l'ONU et du BSCI ont été grandement appréciées par les participants. Cette action continue et collaborative de lutte contre la corruption par la sensibilisation, le renforcement des capacités et la vigilance en matière de prévention sert bien les intérêts de l'Organisation et donne aux États

Membres une preuve de l'attachement du Bureau à la politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption dans le processus des achats;

c) La Division de l'inspection et de l'évaluation a continué de jouer un rôle essentiel au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) mais la suppression du poste de directeur adjoint et l'expiration du mandat du Directeur de la Division en tant que président du GNUE ont abouti à une réduction de ce rôle. Il n'en demeure pas moins que le Directeur de la Division s'est notablement impliqué dans l'une des principales initiatives du Groupe, à savoir la mise à jour et la révision des Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies. Durant la période à l'examen, le BSCI a conservé son statut de membre du mécanisme intérimaire de coordination de la mise en œuvre de la politique du Secrétaire général en faveur d'une fonction d'évaluation indépendante à l'échelle du système, en travaillant en étroite collaboration avec les autres membres du Comité (Corps commun d'inspection, Département des affaires économiques et sociales, Bureau de la coordination des affaires humanitaires et GNUE) pour aider au pilotage de deux évaluations indépendantes à l'échelle du système, l'une sur le soutien du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales et l'autre sur une méta-évaluation des évaluations des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

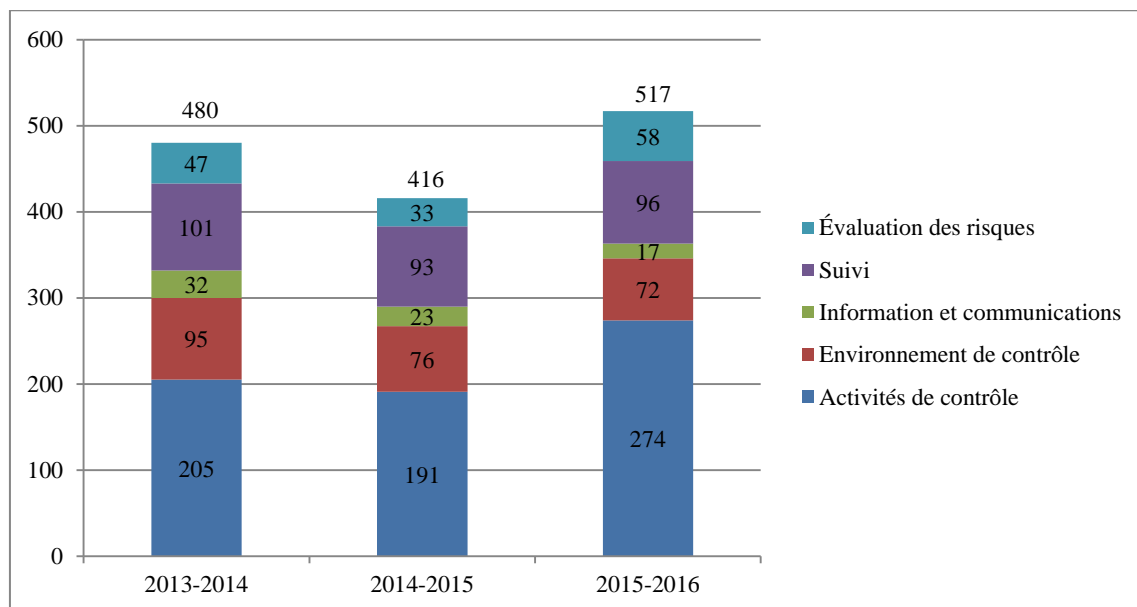
III. Obstacles aux activités du Bureau des services de contrôle interne

14. Pendant la période considérée, aucun obstacle n'a limité indûment la marge de manœuvre ou l'indépendance du Bureau.

IV. Analyse des tendances concernant les recommandations de l'audit interne

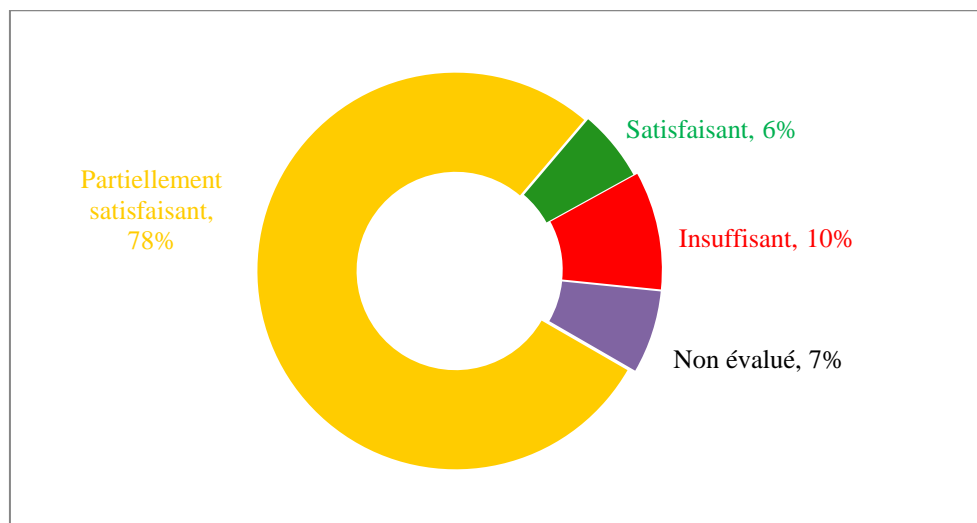
15. Les recommandations d'audit ont été classées sur la base des cinq composantes intégrées de contrôle interne : environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communications et suivi, comme indiqué dans la figure I pour les trois dernières années. Au cours de chacune de ces années, l'essentiel des recommandations a porté sur la composante des activités de contrôle. Les chiffres indiqués dans cette section du rapport ne tiennent pas compte des rapports et recommandations concernant les opérations de paix; les chiffres pertinents feront l'objet d'un compte rendu distinct dans la partie II du même rapport.

Figure I
Recommandations d’audit par composante de contrôle



16. La figure II présente la répartition des appréciations attribuées dans 104 rapports d’audit interne publiés pendant la période considérée.

Figure II
Répartition des appréciations d’audit^a (1^{er} juillet 2015-30 juin 2016)



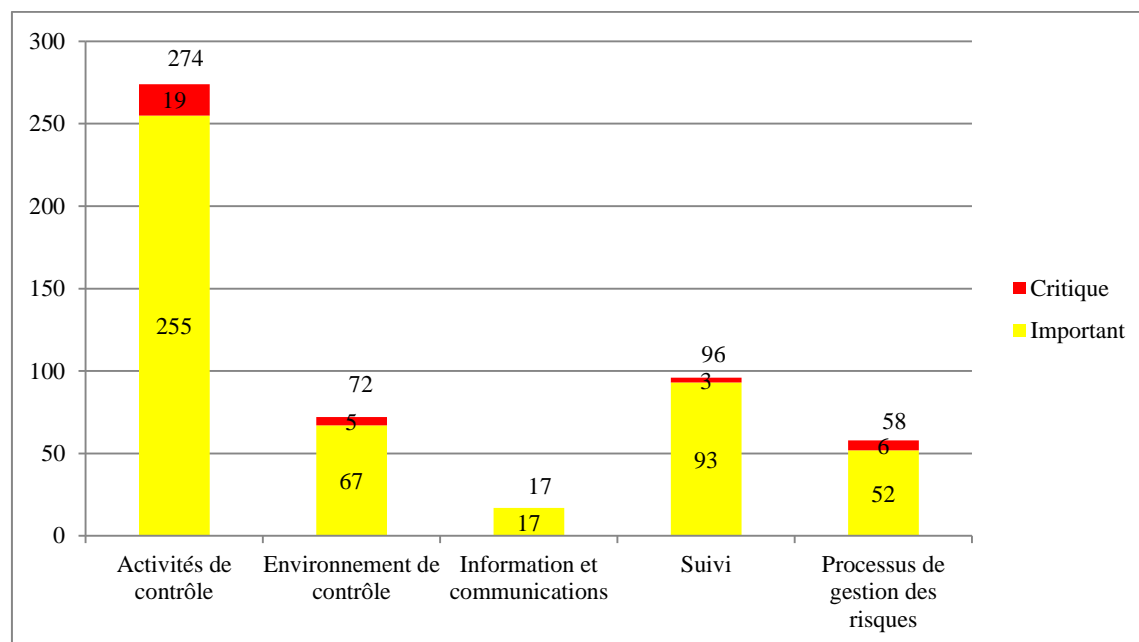
^a Les définitions utilisées pour le classement sont telles qu’indiqué à la page 9 du document A/66/286 (Part I).

17. La figure III présente la ventilation des recommandations d’audit critiques ou importantes émises pendant la période considérée par composante de contrôle. On

trouvera dans l'additif au présent rapport des renseignements spécifiques relatifs à tous les rapports publiés pendant la période considérée, y compris les appréciations d'ensemble et le nombre de recommandations critiques et importantes. Le texte intégral des rapports d'audit est disponible sur le site Web du BSCI (<https://oios.un.org>).

Figure III

Recommandations d'audit^a (hors opérations de maintien de la paix), par composante de contrôle (1^{er} juillet 2015-30 juin 2016)



^a Les recommandations sont désignées comme étant soit critiques soit importantes. Les recommandations critiques concernent des carences ou des lacunes importantes ou généralisées dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques ou des techniques de contrôle interne, telles qu'il n'est pas possible de donner l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs professionnels à l'examen seront atteints. Les recommandations « importantes » concernent des carences ou des lacunes à déclarer en matière de gouvernance, de gestion des risques ou de techniques de contrôle interne, telles qu'il est difficile de donner l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle ou les objectifs opérationnels à l'examen seront atteints.

V. Résultats d'audit

18. On trouvera dans la présente section des résultats d'audit pour la période considérée.

A. Division de l'audit interne

19. Les rapports d'audit interne sont disponibles pour examen sur le site Web du BSCI à l'adresse <https://oios.un.org>. Les descriptions ci-après de certains résultats critiques de l'entreprise de vérification ont abouti à la formulation de recommandations et de plans d'action de gestion spécifiques qui sont mis en avant

dans les rapports eux-mêmes. Le taux de mise en œuvre des recommandations critiques est actualisé tous les trimestres et indiqué sur le site Web du BSCI.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Audit de la gestion des responsables de portefeuilles externes pour les valeurs à faible capitalisation à la Division de la gestion des investissements

20. La Division de la gestion des investissements ne disposait pas de directives générales en bonne et due forme sur les valeurs à faible capitalisation et leur gestion en externe. De ce fait, il n'y avait aucun énoncé des objectifs de l'investissement sur les marchés de valeurs à faible capitalisation et il n'avait donc peut-être pas été possible d'établir la valeur ajoutée escomptée par les gestionnaires de portefeuille externes. De même, la Division n'avait pas établi de procédures ni de lignes directrices fondées sur des critères officiels pour sélectionner et surveiller les gestionnaires externes ou pour s'en séparer.

Audit de la gestion du risque de marché à la Division de la gestion des investissements

21. La Division de la gestion des investissements n'avait pas mis à jour sa politique d'investissement et les procédures régissant la gestion par la Caisse du risque de marché pour les aligner sur sa stratégie actuelle. En outre, la Division n'avait pas documenté le processus de calcul et d'ajustement du budget de surveillance des risques, pas plus qu'elle n'avait défini et appliqué en temps voulu la méthode révisée de répartition tactique des actifs ou fixé un seuil au-delà duquel l'analyse du risque avant transaction serait exigée, ou encore les conditions exigées quant à l'adéquation des analyses et de la documentation utilisées pour la prise des décisions. La Caisse devait régler la question du niveau élevé du risque de change.

Audit du fonctionnement des technologies de l'information et des communications à la Division de la gestion des investissements

22. La stratégie des TIC et les plans de travail correspondants de la Division de la gestion des investissements ne concordaient pas. Les rôles, relations et responsabilités du Comité directeur des TIC, des coordonnateurs techniques, des directeurs de projet et des comités de projet n'étaient pas clairement définis pour certains processus des TIC. Des carences non négligeables ont été constatées en ce qui concerne le processus de planification des TIC, s'agissant en particulier de la justification, du coût, des ressources, et de l'analyse des conditions préalables, de la documentation des fonctionnalités, de la sécurité et des performances requises et de l'exhaustivité des termes des accords de projet. Les accords de service conclus avec certains prestataires extérieurs n'étaient pas complets. Les liens de dépendance entre l'évolution des services, les applications et les systèmes n'étaient pas suffisamment pris en considération.

Audit du fonctionnement des technologies de l'information et des communications au secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

23. Les plans de travail tactiques et opérationnels annuels, les liens de dépendance entre projets et activités, les priorités et les ressources nécessaires en matière de TIC du secrétariat de la Caisse n'étaient ni documentés ni alignés sur la planification

stratégique de la Caisse. En outre, avec la mise en service, en août 2015, du Système intégré d'administration des pensions, le système d'établissement de rapports Cognos a été abandonné et les besoins en matière de rapports n'étaient couverts par aucun autre système informatique. Le risque pouvant découler de la longue dépendance à l'égard du fournisseur externe n'était également pas entièrement traité. Une stratégie de codéveloppement qui aurait pu permettre au personnel interne de développer certaines composantes du système n'avait pas encore été appliquée. En outre, certains services de TIC assurés par le secrétariat de la Caisse n'étaient pas assortis d'objectifs documentés de niveau de service et de rapports de suivi. De nouveaux projets ont été confiés au Centre de calcul international de l'ONU sans cahier des charges détaillé ni indication de délais, de critères acceptables, de conditions préalables ou de liens de dépendance. Les coûts estimatifs consignés dans les accords de prestation de services étaient non pas attribués à des projets mais définis en tant que réserve de financement à utilisation flexible. Plusieurs initiatives en matière de TIC ont été mises en œuvre sans méthodes précises de gestion des projets ou de développement des systèmes. Les indicateurs de performance clefs en la matière n'étaient pas mesurés, et les rapports d'exécution n'étaient pas disponibles. Des carences ont été également constatées en ce qui concerne les rapports sur les services fournis par des tiers.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Audit du sous-programme des services urbains de base du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

24. Le sous-programme des services urbains de base du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été mis en œuvre par le Service des services de base et les bureaux extérieurs régionaux. ONU-Habitat établit des rapports d'exécution périodiques à partir des données et résultats d'exécution fournies par les bureaux extérieurs. Or, les résultats indiqués n'étaient pas étayés par des preuves ou informations concrètes et vérifiables. En tout état de cause, en juin 2015, le sous-programme n'en était qu'à 47 % des produits prévus pour l'exercice biennal 2014-2015.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Audit du Programme des Nations Unies pour l'environnement : sous-programme relatif aux produits chimiques et aux déchets

25. Seize des 24 projets élaborés dans le cadre du sous-programmes relatif aux produits chimiques et aux déchets du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour accomplir le programme de travail pour 2014-2017 devaient démarrer en 2014 mais, en août 2015, aucun d'entre eux n'avait démarré, essentiellement pour cause de difficultés de financement, de vacances de poste et d'un fort taux de rotation du personnel occupant des postes clefs. En conséquence, ces projets n'ont pas contribué à produire les résultats escomptés pour 2014.

Office des Nations Unies à Genève et Office des Nations Unies à Vienne

Audits de la gestion de la résilience à l'Office des Nations Unies à Genève et à l'Office des Nations Unies à Vienne

26. Un examen du dispositif de gestion des urgences de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Office des Nations Unies à Vienne, qui avait été élaboré comme

suite à l'approbation du système de gestion de la résilience de l'Organisation par l'Assemblée générale en juin 2013, a permis de constater que les deux Offices n'avaient pas établi de plans de soutien d'urgence au personnel, aux survivants et aux familles. Les plans d'urgence afférents aux six autres domaines de base avaient été établis mais certains d'entre eux n'avaient pas été approuvés et d'autres n'étaient pas régulièrement testés et mis à jour. L'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Vienne n'avaient organisé aucune formation au système de gestion de la résilience à l'intention du personnel, parce qu'aucun outil ou programme de formation n'avait été mis au point. Un groupe de travail sur le système avait discuté de la possibilité de mettre en place des cours de formation en ligne mais n'avait établi aucun plan d'action pour veiller à ce que les besoins en formation soient satisfaits.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Audits des opérations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Iran (République islamique d')

27. Le bureau de pays de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en République islamique d'Iran n'a réuni que 59 % du montant de 15 millions de dollars qu'il jugeait nécessaire au titre de son programme de pays pour la période 2011-2014. Malgré ce déficit, l'Office a élaboré pour 2015-2019 un programme de pays encore plus ambitieux, assorti d'un objectif de financement de 20 millions de dollars. L'Office n'avait établi aucun plan de collecte de données indiquant des objectifs et des activités à cet effet dans son plan de travail annuel. Dans le même ordre d'idée, le bureau de pays de l'ONUDC au Pérou n'avait pas défini des objectifs clairs pour le financement de ses opérations. Il fallait que le bureau de pays évalue ses besoins de financement à partir de sa capacité à étoffer son portefeuille de projets et qu'il élabore une stratégie de financement.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

28. Le BSCI a mené à bien des audits des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Afghanistan, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne, ainsi qu'un audit du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF). Ces audits portaient sur a) les fonds de financement commun par pays, b) les projets financés par le CERF et c) les plans d'estimation des coûts des opérations par pays de l'Office.

29. Les questions importantes et à caractère transversal identifiées dans ces audits sont notamment les suivantes: a) l'absence d'une stratégie de mise en œuvre des mesures spéciales que l'Assemblée générale a autorisé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à prendre pour s'acquitter efficacement de son mandat conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée; b) la nécessité de se doter de mécanismes permettant de documenter de manière cohérente le suivi régulier des projets et autres activités de contrôle des entités des Nations Unies participantes pour les prêts projets financés par des fonds de financement par pays et par le CERF pour s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins prévues; c) le contrôle limité que le Bureau peut exercer s'agissant de l'efficacité des mécanismes d'assurance pour les projets exécutés par les organisations non-gouvernementales (ONG) lorsque le rôle de chargé de gestion est assuré par un autre organisme des Nations Unies; et d) le taux élevé de vacances de poste dans les opérations de terrain du Bureau, qui

entravent notablement l'efficacité de ces derniers et leur capacité à coordonner des opérations d'assistance humanitaire complexes.

Département des affaires économiques et sociales et commissions régionales

30. Le BSCI a procédé à des audits du sous-programme de statistique du Département des affaires économiques et sociales, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Le choix de ces audits a été dicté par le risque que le sous-programme de statistique n'ait pas suffisamment de moyens et de mécanismes pour réaliser l'objectif de renforcement de la production et de l'utilisation de statistiques de qualité supérieure.

31. Les audits susmentionnés ont mené aux conclusions suivantes: a) le Département devait étudier la possibilité de désigner en son sein un fonctionnaire de haut rang qui serait nommé Chef statisticien de l'ONU afin de renforcer la coordination des questions statistiques avec les parties prenantes; b) le Département devait procéder à une étude de satisfaction des usagers pour obtenir une information en retour sur l'utilisation et l'éventuelle pérennité de la pertinence de l'*Annuaire statistique*, publication phare produite depuis 1948; c) la CEA et la CEPALC devaient améliorer leurs procédures de validation du respect par les États Membres des normes statistiques internationales; et d) la CESAP n'avait pas de procédure standard pour les opérations de gestion de sa base de données statistiques.

Bureau du Président de l'Assemblée générale

Audit des relations du Secrétariat de l'ONU avec certaines organisations non gouvernementales et entités apparentées

32. L'audit, effectué à la demande du Secrétaire général, a montré que le Secrétariat ne respectait pas toujours les règles de diligence avant d'instaurer des relations avec certaines ONG, ce qui exposait l'Organisation au risque d'être associée à des parties externes dont les intérêts pourraient être en contradiction avec ceux des Nations Unies. Le BSCI a aussi noté que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences avait modifié le document de l'Assemblée publié sous la cote A/66/748 sans respecter les procédures régissant la publication des documents.

33. Une exposition organisée au Siège de l'ONU et parrainée par une des ONG sélectionnées n'était pas conforme aux règles applicables, ce qui pouvait donner l'impression que cette ONG avait bénéficié d'un traitement préférentiel où avait été favorisée. Certains membres du personnel qui avait reçu des iPads distribués lors d'une manifestation parrainée par l'entité apparentée en août 2015 n'ont restitué ces appareils à leur service administratif qu'après le début de l'audit, ce qui montre qu'il était nécessaire de diffuser davantage de conseils aux membres du personnel afin de les sensibiliser à leurs obligations en matière d'acceptation des cadeaux.

Audit de la gestion du fonds d'affectation spéciale pour le Bureau du Président de l'Assemblée générale

34. L'administration n'intervenait pas dans le calcul des ressources jugées nécessaires au titre du Bureau du Président de l'Assemblée générale ou dans les activités de financement menées par le Bureau pour susciter des contributions

volontaires. De ce fait, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ne détenait aucune pièce relative aux ressources du Bureau du Président de l'Assemblée générale ou aux activités de collecte de fonds y afférentes. L'audit a mis en lumière la nécessité de renforcer la coordination entre les deux entités.

35. Des contributions volontaires se montant à 1,3 millions de dollars provenant des États Membres n'avaient pas été déposées au fonds d'affectation spéciale pour le Bureau du Président de l'Assemblée générale. Elles ont été apparemment déposées sur un compte bancaire distinct, à la demande du Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. L'audit a mis en lumière la nécessité d'améliorer la transparence et la déclaration des contributions reçues par le Bureau du Président.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Gestion des fournisseurs et activités d'achat

36. En 2015, les services extérieurs du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avaient consacré 688 millions de dollars à l'achat de biens et de services. Dans 21 des 25 audits des opérations de ces services, le BSCI a recommandé des améliorations à apporter à la gestion des fournisseurs et aux pratiques d'achat. Dans le cas des opérations menées au Cameroun, en République démocratique du Congo, à Djibouti, au Liban, au Soudan du Sud et en Ukraine, des recommandations critiques ont été formulées visant à remédier aux carences en matière d'enregistrement, à l'absence de mise en concurrence et aux problèmes de transparence des processus d'achat.

Surveillance de la distribution d'articles autres que les vivres

37. En 2015, le HCR a distribué aux personnes visées l'équivalent de 318 millions de dollars d'articles autres que les vivres. Dans les opérations du HCR au Cameroun, en Libye et en Ukraine, il était nécessaire de remédier à des déficiences critiques en matière de contrôle touchant la surveillance insuffisante de la distribution des articles autres que les vivres. Les recommandations correspondantes du BSCI ont certes été ensuite appliquées dans ces trois opérations mais des carences en matière de contrôle systématique ont été également décelées dans neuf autres opérations auditées, d'où un risque accru que la distribution d'articles autres que les vivres ne soit pas convenablement surveillée et contrôlée.

Surveillance des projets exécutés par des partenaires

38. En 2015, le HCR a dépensé 1,3 milliards de dollars par le biais de partenariats. Pour 23 des 25 opérations extérieures du HCR auditées, le BSCI a recommandé des améliorations à apporter à la surveillance des activités de projet et des partenaires. Dans les opérations menées au Cameroun, en République démocratique du Congo et en Égypte, il était d'une importance capitale de remédier au manque de rigueur des contrôles de surveillance de l'usage fait des fonds fournis aux partenaires pour exécuter des projets.

Gestion des achats confiés à des partenaires

39. Le BSCI a procédé à un audit thématique portant sur les achats effectués par des partenaires pour le compte du HCR. Cet audit a révélé qu'aucune des 16 opérations de terrain examinées ne procédait à des bilans complets visant à

déterminer s'il était plus efficace et efficient que les achats soient effectués directement par le HCR ou selon la modalité du partenariat. Dans 12 des 16 opérations examinées, les capacités d'achat des partenaires n'avaient pas été évaluées et dans 11 opérations, la surveillance des achats confiés à des partenaires était déficiente. Le processus centralisé de préqualification des partenaires au siège du HCR était également lent. En outre, des mesures n'avaient pas été systématiquement prises pour détecter et prévenir la fraude dans cette activité foncièrement à risque élevé.

Gestion des dépenses de personnel des partenaires

40. Le BSCI a procédé à un audit thématique des contrôles de la planification et du suivi des dépenses de personnel mis en place par le HCR pour 54 partenaires intervenant dans 12 opérations de terrain. L'audit a révélé que le HCR devait a) affiner et préciser davantage les directives destinées à aider ces opérations à établir des barèmes uniformes régissant la contribution du HCR aux salaires du personnel des partenaires, en veillant à ce qu'ils soient conformes aux conditions locales; b) veiller à ce que les salaires versés par les partenaires soient effectivement au niveau des barèmes établis; et c) vérifier que les budgets du personnel des partenaires soient établis sur une base correcte.

Gestion des programmes relatifs à l'eau, l'assainissement et l'hygiène

41. Le BSCI a procédé à un audit thématique des programmes du HCR relatifs à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) à son siège de Genève et dans 12 opérations de terrain. Cet audit a révélé que le HCR devait a) veiller à ce que toutes les opérations prioritaires soient dotées de stratégies locales appropriées pour les interventions WASH; b) élaborer et mettre en service la plateforme en ligne améliorée de gestion et d'analyse des données de santé publique, y compris les données WASH; c) réunir des données de référence, d'objectif et démographiques exactes pour la programmation WASH; d) s'employer de manière concertée à assurer durablement des normes minima de prestation de services; et e) remédier au déficit de financement et surveiller le coût d'exécution des programmes WASH.

Gestion des interventions en espèces

42. Le BSCI a procédé, à son siège de Genève et dans sept opérations de terrain, à un audit thématique de la gestion par le HCR des interventions en espèces. L'audit a révélé que le HCR devait a) achever l'établissement d'un plan stratégique destiné à préciser le modèle d'organisation, les objectifs et les buts des interventions en espèces; b) renforcer les partenariats avec les organismes des Nations Uniques et les ONG; c) procéder à une analyse exhaustive des risques liés aux interventions en espèces au niveau mondial; d) fournir aux opérations de terrain des orientations concernant les procédures financières et administratives applicables aux interventions en espèces; e) améliorer les critères de vulnérabilité et les méthodes de ciblage; et f) se doter de procédures opérationnelles standard pour la mise en œuvre des programmes d'intervention en espèces.

Gestion des technologies de l'information et des communications

43. L'examen par le BSCI des services d'hébergement de sites fournis au HCR par des tiers a abouti à la conclusion qu'il était nécessaire que le HCR a) actualise sa stratégie des TIC pour prendre en compte les services d'hébergement de sites et

d'informatique en nuage; b) prene des mesures propres à faciliter la vérification physique des moyens situés chez le prestataire de services d'hébergement; et c) stocke hors site l'information entreposée chez le même prestataire de services d'hébergement.

B. Division de l'inspection et de l'évaluation

44. Au cours de la période considérée, la Division de l'inspection et de l'évaluation a publié neuf rapports sur les questions autres que les opérations de maintien de la paix, notamment trois examens triennaux concernant l'ONUSC, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui avaient été précédemment soumis au Comité du programme et de la coordination¹. Tous ces rapports ayant été soumis à l'examen de l'Assemblée générale et étant consultables sur le site Web du BSCI accompagnés de la réponse de l'administration, seules les grandes lignes d'une partie d'entre eux sont présentées ici.

Évaluation du Département des affaires politiques (IED-16-004)

45. Le BSCI est parvenu à la conclusion que depuis l'évaluation que sa Division de l'inspection et de l'évaluation a consacrée au Département des affaires politiques pour la période 2006-2008, ce dernier s'était adapté au développement important de la prévention et de la résolution des conflits sur le terrain en réorientant ses activités, structures et partenariats. La Division fournissait désormais un soutien dans pratiquement toutes les situations de conflit les plus critiques et il s'avérait que ce soutien avait été efficace. Les entités qu'elle soutient, en particulier les missions les plus petites et celles qui ont le plus besoin d'appui, avaient une appréciation positive des réalisations du Département pour ce qui est de s'adapter à un rôle davantage axé sur les opérations de terrain. Le BSCI a noté que, nonobstant ces progrès, d'autres questions critiques continuent de se poser, à savoir que les restrictions de ressources ont limité la capacité du Département à pourvoir à tous les besoins; les documents de planification stratégique ne font pas apparaître comment il va recentrer ses ressources limitées sur d'autres situations qui en ont besoin; l'analyse pour alerte rapide fait défaut; et le Département n'est pas en bonne position pour ce qui est de superviser la responsabilisation au niveau du terrain. Enfin, le Département ne disposait pas d'une véritable fonction d'évaluation, dotée de l'indépendance et des ressources nécessaires pour produire un savoir objectif et crédible sur sa performance, près d'une décennie après que la Division de l'inspection et de l'évaluation a signalé cette lacune.

Évolution des méthodes et du travail du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (A/70/873-S/2016/441)

46. Le BSCI est parvenu à la conclusion qu'entre 2010 et 2015, le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie a systématiquement rendu compte de ses résultats et de ses activités au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale; progressé régulièrement dans le suivi de ses activités judiciaires et appliqué un

¹ Les évaluations du Département des affaires politiques, du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, du HCR, de la CEE et de la CESAO seront présentées au Comité du programme et de la coordination durant sa session de juin 2017.

certain nombre de réformes opérationnelles et procédurales. Au cours de la même période, le Tribunal s'est essentiellement intéressé au suivi et à la mise en œuvre de ses activités et non à un recensement de résultats clairs, assignables et mesurables. Le BSCI a relevé l'absence d'indications claires qui permettraient une évaluation transparente de la progression de ses travaux. Les cadres de gestion axée sur les résultats étaient ambigus. Plus important encore, il n'y avait aucun élément de preuve concernant la manière dont les réformes opérationnelles et procédurales mises en œuvre au cours de ces années auraient été un facteur de plus grande efficacité.

*Évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
(IED-16-001)*

47. Le BSCI a signalé qu'en dépit d'une augmentation du nombre des réfugiés dans plus de la moitié des 21 sites mixtes accueillant aussi bien des réfugiés que des personnes déplacées au cours des trois dernières années, le HCR a assuré des activités critiques d'assistance et de protection, maintenant ou augmentant le pourcentage de réfugiés bénéficiant de son assistance dans la plupart des sites. Toutefois, des difficultés subsistent s'agissant de toucher des réfugiés qui ne vivent pas dans les camps. Grâce au cadre mis en place par le Comité permanent interorganisations, le rôle du HCR auprès des personnes déplacées se trouvant sur des sites mixtes a été mieux défini et n'a pas empiété sur les attributions plus larges inscrites dans son mandat concernant les réfugiés se trouvant sur ces sites, encore que certaines difficultés de coordination ont pu se poser.

Évaluation de la Commission économique pour l'Europe (IED-16-003)

48. Le BSCI est parvenu à la conclusion que la Commission économique pour l'Europe (CEE) a effectivement facilité l'élaboration et la mise en œuvre de conventions, règlements, normes et règles qui ont eu des effets tant régionaux que mondiaux. En élaborant ces produits, la CEE a efficacement tenu la barre d'un grand navire intergouvernemental qui a été très exigeant pour son petit secrétariat. La CEE a dû répondre à des demandes concurrentes et, parfois, contradictoires des États Membres et à des priorités découlant de besoins de développement, de contextes historiques et d'intérêts géopolitiques différents. Bien que beaucoup de ses produits ont été adoptés et sont utilisés dans de nombreux pays qui ne font pas partie de ses membres, la CEE n'a toujours pas de vision commune ni de stratégie claire quant à ses rôles régional et mondial. L'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 fournit à la Commission une occasion exceptionnelle de définir des partenariats stratégiques et de renforcer ses travaux transsectoriels. La CEE a déjà pris des mesures concrètes en vue d'examiner comment ses activités peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre de cet agenda ambitieux et porteur de transformations.

*Évaluation de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
(IED-16-002)*

49. Le BSCI est parvenu à la conclusion que la CESAO fonctionnait dans un environnement caractérisé par un conflit qui perdure et une instabilité politique préjudiciable à la dynamique sociale dans la région et lourde de périls pour son action. Compte tenu de cet arrière-plan, la CESAO a constitué une plateforme importante pour bâtir des consensus régionaux et faciliter la prise des décisions sur

des enjeux de portée mondiale. La CESAO s'est penchée sur les principales priorités de ses États membres. Il lui faudrait une approche plus systématique et régulière pour traiter à fond les enjeux émergents dans la région. En outre, son système de production des connaissances, par des travaux de recherche et d'analyse, n'a pas été pleinement exploité pour accroître la sensibilisation au développement dans la région et, bien que ses services consultatifs soient généralement bien accueillis, leur influence sur les politiques ne s'est pas généralisée. Les États membres étant concentrés sur l'agenda pour le développement durable à l'horizon 2030, la CESAO a joué un rôle-clé de facilitateur pour l'élaboration d'une position régionale sur les objectifs du développement durable et d'une stratégie prospective de soutien à leur mise en œuvre.

Évaluation des fiches de notation du Secrétariat pour l'exercice biennal 2012-2013 (IED-15-009)

50. Les fiches de notation du BSCI, rassemblées pour la deuxième fois en novembre 2015, présentaient un bilan détaillé de la pratique et des capacités d'évaluation des 32 entités du Secrétariat. Ce bilan couvrait l'exercice biennal 2012-2013. Il a été établi sur la base de 17 indicateurs de la pratique d'évaluation. Ces indicateurs ont été utilisés pour déterminer s'il y avait des lacunes et quelles améliorations étaient nécessaires pour renforcer les capacités au niveau de chaque entité. En liaison avec ces fiches de notation, le BSCI, dans son rapport intitulé « Renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale » (A/70/72), avait recommandé des mesures spécifiques visant à renforcer les capacités d'évaluation. Dans ces recommandations, qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/8 en date du 13 novembre 2015, il était demandé à toutes les entités du Secrétariat de renforcer leurs capacités d'évaluation, y compris, en particulier, les entités qui ne disposent pas actuellement d'une politique d'évaluation (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Département de l'information, Département de la sûreté et de la sécurité, Bureau des affaires juridiques, Bureau du Conseiller spécial sur l'Afrique, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies à Nairobi et Office des Nations Unies à Vienne) d'élaborer une telle politique.

C. Division des investigations

51. Entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016, 229 affaires relatives à des questions autres que les opérations de maintien de la paix ont été portées à l'attention de la Division des investigations, ce qui représente une augmentation de 29 % par rapport à l'année précédente et constitue 40 % de l'ensemble des affaires qui lui ont été signalées. Après avoir été examinées par le Comité de tri des dossiers, 64 affaires ont été confiées aux enquêteurs du BSCI et 95 ont été renvoyées à d'autres entités.

52. En août 2015, la Division des investigations a modifié les catégories dans lesquelles les investigations et autres tâches étaient classées, et ce pour rendre compte de manière plus précise de l'environnement opérationnel actuel. Les nouvelles catégories sont les suivantes : « activité criminelles », « fraude »,

« prévarication », « conduite prohibée », « recrutement » et « représailles »². Le tableau 1 indique les catégories sur lesquelles se répartissent les 95 affaires renvoyées et les 64 affaires traitées en interne par les enquêteurs du BSCI au cours de la période considérée.

53. Le nombre d'affaires ne concernant pas le maintien de la paix qui ont été renvoyées à d'autres entités est en augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente, et de 67 % par rapport à il y a deux ans. Le délai moyen de traitement des affaires renvoyées a été ramené à 50 jours, contre 57 jours l'année précédente et 97 jours il y a deux ans.

Tableau 1
Investigations menées et dossiers renvoyés, par catégorie, hors activités de maintien de la paix

<i>Catégorie^a</i>	<i>Investigations menées par le BSCI</i>	<i>Pourcentage de l'ensemble des investigations menées par le BSCI</i>	<i>Dossiers renvoyés</i>	<i>Pourcentage de l'ensemble des dossiers renvoyés</i>
Activité criminelle	12	19	5	5
Finances	7	11	8	8
Fraude	13	20	6	6
Stocks/avoirs	–	–	1	1
Gestion	1	2	2	2
Prévarication	13	20	9	9
Personnel	5	8	33	35
Achats	4	6	3	3
Programmes	1	2	2	2
Conduite prohibée	3	5	9	9
Recrutement	1	2	14	15
Représailles	2	3	1	1
Exploitation et atteintes sexuelles	2	3	2	2
Total^b	64	100	95	100

^a Catégories introduites au milieu de 2015 : « activité criminelle », « fraude », « prévarication », « conduite prohibée », « recrutement » et « représailles ». Catégories abandonnées à la même époque : « stocks/avoirs », « programmes » et « harcèlement sexuel ».

^b Le total comprend six enquêtes et sept renvois concernant des affaires reçues avant le 1^{er} juillet 2015.

Rapports d'enquête publiés au cours de la période considérée

54. Au total, 48 rapports d'enquête sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix ont été publiés au cours de la période considérée (voir

² La conduite prohibée comprend la discrimination, le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir (voir ST/SGB/2008/5).

tableau 2). Les allégations ont été corroborées dans 36 de ces rapports mais ne l'ont pas été dans 12 d'entre eux.

Tableau 2

Rapports d'enquête sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix publiés

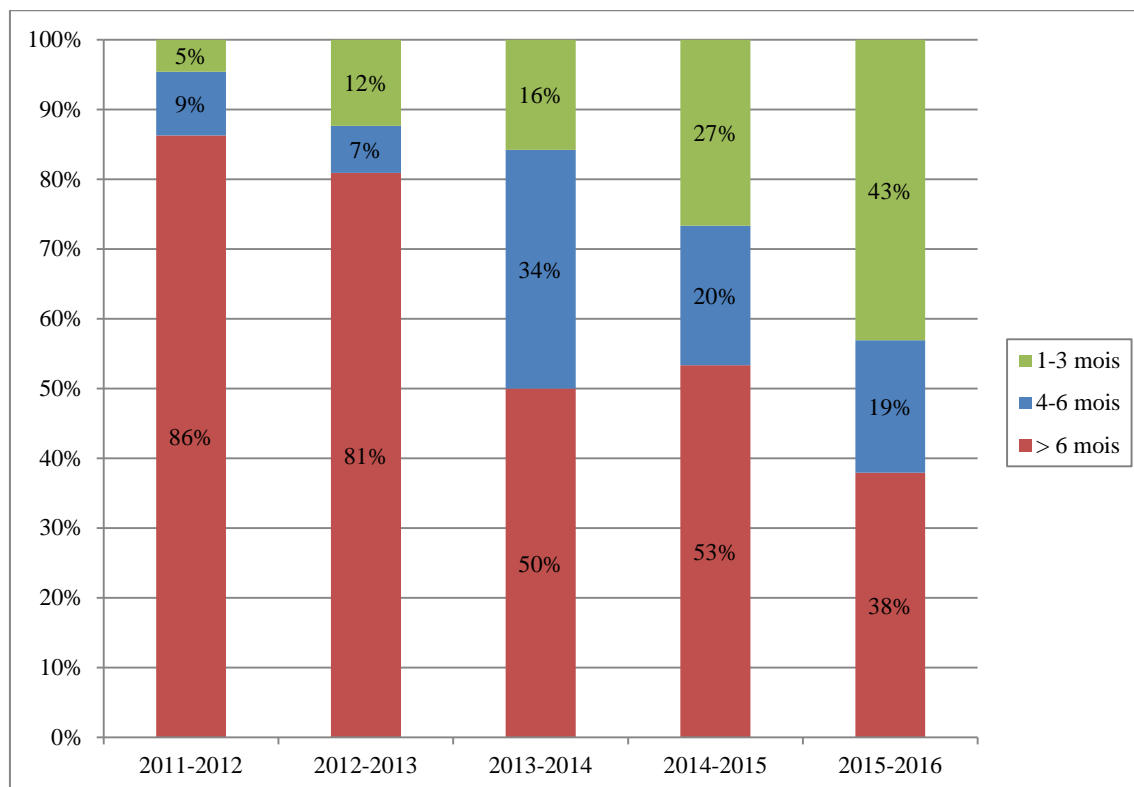
Catégorie ^a	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Activité criminelle	–	–	–	–	2
Finances	8	51	37	15	10
Fraude	–	–	–	–	6
Stocks/avoirs	1	3	1	3	1
Gestion	1	4	3	4	3
Personnel	8	12	21	14	16
Achats	7	10	10	10	3
Programmes	–	1	3	2	4
Conduite prohibée	–	–	–	–	2
Exploitation et atteintes sexuelles	1	1	–	1	1
Harcèlement sexuel	1	–	–	2	–
Total	27	82	75	51	48

^a Catégories introduites au milieu de 2015 : « activité criminelle », « fraude », « prévarication », « conduite prohibée », « recrutement » et « représailles ». Catégories abandonnées à la même époque : « stocks/avoirs », « programmes » et « harcèlement sexuel ».

55. Pour les 48 rapports publiés au cours de la période considérée, il a fallu en moyenne 14 mois pour achever l'enquête et publier le rapport. S'agissant des affaires plus anciennes, la Division des investigations a procédé à un examen approfondi des affaires en souffrance et a affecté, en cas de besoin, des ressources supplémentaires pour aider à achever les investigations. Il en est résulté une diminution nette du nombre des affaires très anciennes, comme on peut le voir dans la figure IV. À la fin de la période couverte par le présent rapport, il y avait, hors opérations de maintien de la paix, 58 affaires pour lesquelles l'enquête était toujours en cours; ces affaires étaient en souffrance depuis six mois en moyenne, dont 62 % depuis un laps de temps n'excédant pas six mois. Il s'agissait là d'une amélioration notable par rapport à l'année précédente, à la fin de laquelle il y avait 51 affaires portant sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix qui étaient en souffrance depuis 11 mois en moyenne, dont 29 % depuis un laps de temps n'excédant pas six mois.

56. Le BSCI s'est donné pour objectif de parvenir à un délai de six mois à compter de la date de réception pour l'achèvement des enquêtes. Depuis le 30 juin 2012, le pourcentage d'affaires en souffrance depuis un laps de temps supérieur à ce délai de six mois n'a cessé de baisser, passant de 86 % à 38 % du nombre total d'affaires. Au 30 juin 2012, 14 % des affaires réglées l'avaient été dans le délai fixé, contre 62 % au 30 juin 2016.

Figure IV
Ancienneté des affaires en cours en fin de période annuelle



Récapitulation des affaires les plus notables

57. On trouvera ci-après une description des principaux éléments de certaines enquêtes sur des questions autres que les opérations de maintien de la paix qui ont été achevées au cours de la période considérée. Toutes les affaires fondées ont été renvoyées à l'administration des entités concernées pour qu'elles leur donnent la suite appropriée.

58. Le BSCI a enquêté sur un cas signalé d'éventuels faits de fraude aux assurances qui auraient été commis par un fonctionnaire de la CEPALC qui a depuis donné sa démission. L'enquête a révélé qu'à l'appui de ses 198 demandes de remboursement de frais à son titre personnel et au titre de membres de sa famille, le fonctionnaire en question avait produit plus de 250 fausses factures et s'était fait indûment rembourser au total 170 966,57 dollars. Le rapport d'enquête a été publié par le BSCI en novembre 2015 et est actuellement examiné par le Bureau des affaires juridiques avant renvoi de l'affaire aux autorités nationales en vue du recouvrement de cette perte financière (*Affaire n° 0084/15*).

59. Le BSCI a enquêté sur des cas présumés d'activité non autorisée et de conflit d'intérêts impliquant des membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne/ONUDC. Les enquêteurs ont découvert qu'un directeur de programme de l'ONUDC avait utilisé les informations et les contacts accumulés dans l'exercice de

ses fonctions à des fins d'enrichissement personnel et de promotion de sa société de conseil privée, y compris pour influencer injustement sur l'octroi de marchés. Ce fonctionnaire utilisait régulièrement le temps de travail, les avantages et les ressources mis à sa disposition par l'Organisation au profit de sa société de conseil. En outre, il a facilité le recrutement d'un consultant à titre d'évaluateurs indépendants d'un projet que lui-même dirigeait à l'ONUSD sans signaler le conflit d'intérêt créé par le fait que ce consultant était également directeur de sa société de conseil. L'intéressé a démissionné avant l'achèvement de l'enquête et la publication du rapport en janvier 2016. Ayant reçu le rapport d'enquête du BSCI, l'Office des Nations Unies à Vienne/ONUSD a renvoyé l'affaire au Bureau de la gestion des ressources humaines pour d'éventuelles mesures disciplinaires. Le 28 janvier 2016, une note a été insérée dans le dossier administratif du fonctionnaire afin qu'il ne puisse plus être de nouveau employé. L'ONUSD est en train d'appliquer d'autres recommandations du BSCI, y compris pour prendre les mesures qui s'imposent contre la société de conseil en question et envisagé de procéder à une évaluation indépendante du projet que l'ancien fonctionnaire avait dirigé. (*Affaire n° 0337/14*).

60. Par ailleurs, l'enquête a établi que la femme et un subordonné de l'ex-fonctionnaire, tous deux membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'ONUSD, respectivement, avaient aussi effectué des travaux pour le compte de la société de conseil, notamment pour faciliter la vente d'actions à des responsables gouvernementaux d'un État Membre. Les rapports d'enquête correspondant ont été publiés en juillet et octobre 2015, respectivement, et sont actuellement examinés par le Bureau de la gestion des ressources humaines en vue d'éventuelles mesures disciplinaires (*Affaires n°s 0132/15, 0143/15*).

61. À l'Office des Nations Unies à Genève, une enquête du BSCI a révélé qu'un fonctionnaire n'avait pas exercé le contrôle et la supervision qui s'imposaient à l'égard d'un subordonné, ce qui avait permis à ce dernier de favoriser indûment un soumissionnaire dans une opération d'achat. Le BSCI a publié le rapport d'enquête en juillet 2015 et des réprimandes écrites ont été adressées aux deux intéressés par l'Office le 25 janvier 2016 et insérées dans leur dossier administratif (*Affaire No. 0303/14*).

62. Le BSCI a procédé à une enquête sur une fraude présumée en rapport avec un montant de 343 070 dollars fourni par le Fonds humanitaire commun pour la Somalie à une ONG somalienne pour financer deux projets humanitaires en 2011. L'enquête, ouverte en 2014, a établi que l'ONG en question avait soumis un lot de factures et de reçus afférents à des dépenses de projet renvoyant à des fournisseurs dont l'existence n'a pas pu être vérifiée. En outre, les émargements des bénéficiaires sur les listes de distribution avaient été dédoublés et les justificatifs bancaires fournis pendant l'enquête et à l'appui des activités de projet s'étaient également révélés faux. Le BSCI a publié le rapport d'enquête en mai 2016. Comme suite aux recommandations du BSCI, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a confirmé que l'ONG en question avait été suspendue et n'avait reçu aucun financement depuis 2011. Le renvoi de l'affaire aux autorités nationales est en cours d'examen (*Affaire n° 0127/14*).

63. Une ONG somalienne aurait été impliquée dans le détournement de fonds se montant à 1 117 762 dollars fournis par des donateurs par l'entremise du Fonds humanitaire commun pour la Somalie pour l'exécution de trois projets d'aide humanitaire en 2011. Malgré de multiples demandes du BSCI, l'ONG en question a refusé de coopérer avec l'enquête et de fournir la moindre documentation relative

aux trois projets. Qui plus est, le BSCI a découvert que les bureaux de l'ONG avaient été libérés. Le rapport d'enquête a été publié en février 2016. Comme suite aux recommandations du BSCI, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a confirmé que cette ONG avait été rayée de la liste des organisations pouvant prétendre au financement par le Fonds humanitaire commun pour la Somalie et qu'elle en demeurerait exclue tant qu'elle ne se serait pas conformée aux termes des accords du Fonds, qui prévoient l'accès à la comptabilité et aux archives des projets (*Affaire n° 0142/14*).

64. Le BSCI a enquêté sur une ONG somalienne qui avait été engagée pour exécuter quatre projets d'aide humanitaire sur la période 2012-2014. Ces projets avaient été financés par le Fonds humanitaire commun pour la Somalie à hauteur de 779 454 dollars, dont 665 310 dollars avaient été décaissés. L'enquête a révélé que le personnel de l'ONG avait fabriqué de faux documents bancaires censés étayer les dépenses et résultats des projets. En outre, il n'avait pas été possible d'établir l'existence des fournisseurs des projets. Quelques éléments pouvaient certes attester d'une exécution très limitée des projets mais le BSCI a estimé qu'en l'absence de documents bancaires et de rapports authentiques, le montant intégral des dépenses déclarées par l'ONG demeurait invérifiable. Le BSCI a publié le rapport d'enquête en juin 2016. Comme suite aux recommandations du BSCI, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a confirmé que l'ONG en question avait été rayée de la liste des organisations pouvant prétendre au financement par le Fonds humanitaire commun pour la Somalie et que, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques, des efforts étaient faits pour recouvrer les fonds indûment perçus au titre des projets (*Affaire n° 0134/15*).

65. Le BSCI a enquêté sur un détournement présumé de fonds provenant du Fonds humanitaire commun pour la Somalie par une ONG chargée d'exécuter trois projets d'aide humanitaire sur la période 2011-2013. Ce financement se montait au total à 1 013 106 dollars, dont 1 007 012 dollars avaient été décaissés. Selon les enquêteurs, l'ONG avait soumis de faux documents bancaires, un lot de factures et de reçus afférents aux dépenses d'exécution des projets était également faux et l'existence de nombre de fournisseurs importants des projets ne pouvait être confirmée. L'ONG n'a pas accordé au BSCI l'autorisation d'obtenir des documents bancaires authentiques qui auraient permis de vérifier le montant effectif des dépenses de projet. De ce fait, le BSCI n'a pas été en mesure de déterminer dans quelle mesure les sommes versées par le Fonds humanitaire commun pour la Somalie ont été effectivement consacrées à l'exécution des projets. Le rapport d'enquête a été publié en décembre 2015. Comme suite aux recommandations du BSCI, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a confirmé que l'ONG avait été suspendue en 2014 et ne pouvait plus prétendre au financement par le Fonds humanitaire commun pour la Somalie. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collaborait avec le Bureau des affaires juridiques au règlement du différend avec cette ONG (*Affaire n° 0143/14*).

66. Une ONG somalienne a informé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires que l'un de ses employés avait frauduleusement ouvert un compte bancaire au nom de l'ONG vers lequel il détournait les sommes versées par le Fonds humanitaire commun pour la Somalie. L'ONG avait été engagée pour exécuter quatre projets d'aide humanitaire d'un montant total de 848 860 dollars, dont 732 300 dollars avaient été décaissés. L'enquête du BSCI a permis de constater que l'employé en question avait, à l'insu de sa direction, ouvert un compte bancaire au

nom de l'ONG en produisant des documents d'identité volés et en présentant ce compte comme étant un compte opérationnel authentique de l'ONG, sur lequel seraient virés les montants décaissés par le Fonds humanitaire commun pour la Somalie. Le BSCI a constaté que 334 452 dollars avaient été détournés par l'intermédiaire de ce compte frauduleux. Par ailleurs, alors que l'ONG affirmait que le solde des fonds était constitué par ses propres réserves et que les activités prévues avaient été dans une large mesure menée à bien, le BSCI a découvert que 106 178 dollars déclarés par l'ONG comme dépenses de projet avaient été réclamés frauduleusement ou imputés également à des projets financés par d'autres donateurs, ou demeuraient de quelque autre manière invérifiables. Étant donné que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires retient un montant de 59 226 dollars au titre du troisième projet, le montant total des pertes du Fonds humanitaire commun pour la Somalie, sur la base de l'enquête du BSCI, s'établit à près de 242 952 dollars. Le rapport d'enquête a été publié en décembre 2015 et les recommandations y figurant ont été acceptées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui a indiqué que l'ONG ne pouvait plus prétendre au financement par le Fonds humanitaire commun pour la Somalie depuis juillet 2013. Le 6 février 2016, les conclusions du BSCI ont été notifiées à l'ONG en vue d'un règlement amiable. Le 21 juillet 2016, l'avocat de l'ONG a informé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires que le procès de l'employé impliqué dans cette affaire reprendrait en octobre 2016. Il a été convenu que l'ONG répondrait officiellement à l'enquête du BSCI par une documentation écrite répondant aux conclusions de l'enquête et explicitant les points de droit et le suivi de l'affaire (*Affaire n° 0082/15*)

67. Le BSCI a enquêté sur diverses pratiques frauduleuses dont les locaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi aurait été le théâtre. Dans la plupart des cas il s'agissait de montages dans lesquels des personnes extérieures à l'Organisation, avec la complicité de membres du personnel, accordaient des marchés d'approvisionnement et/ou des offres d'emploi fictifs en échange de commissions de facilitation. L'enquête du BSCI a permis d'établir que les membres du personnel en question avaient facilité l'entrée de parties non onusiennes dans le complexe de l'Office dans le seul but de faire croire qu'il s'agissait effectivement de marchés d'approvisionnement et d'offres d'emploi octroyés par l'Organisation. Dans certaines de ces réunions, qui se tenaient en plein air ou dans les salles de réunion de divers organismes des Nations Unies, les membres du personnel en question invitaient des tiers extérieurs à l'Organisation à se faire passer pour des responsables de l'ONU. Le BSCI a publié les rapports d'enquête correspondants entre janvier et juin 2016. Les recommandations concernant les mesures à prendre, y compris le renvoi des affaires aux autorités nationales, sont actuellement examinées par l'Office et le Bureau des affaires juridiques. L'affaire n° 0569/15 est actuellement examinée dans la perspective d'une procédure disciplinaire par le Bureau de la gestion des ressources humaines du Département de la gestion (*Affaires n°s 0437/14, 0569/15, 0085/16*).

VI. Rapports demandés

A. Plan-cadre d'équipement

68. Conformément à la résolution 62/87 de l'Assemblée générale, le BSCI est tenu de faire rapport sur les activités de la Section de l'audit du Plan-cadre.

Audit de la clôture du Plan-cadre d'équipement

69. L'audit final du Plan-cadre d'équipement a été effectué au cours de la période allant de février à avril 2015. Il avait pour objet d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle du Bureau du Plan-cadre d'équipement s'agissant de la clôture effective du projet. La clôture du Plan-cadre a débuté par l'établissement d'un plan de clôture. Celui-ci comportait un calendrier d'activités classées par ordre de priorité et une quantification intégrale des coûts estimatifs du projet pour les activités qui restent à achever, comme l'exige le manuel de liquidation. Des difficultés de résorption de la liste des travaux à achever ont retardé la clôture des marchés à prix maximum garanti. Pour faciliter leur clôture en bon ordre, le Bureau du Plan-cadre d'équipement est convenu avec le Secrétaire général adjoint à la gestion qu'une équipe resserrée de fonctionnaires du Bureau serait maintenue jusqu'au 31 octobre 2015 pour mener à bonne fin les activités de clôture restantes, sous l'égide du Bureau des services centraux d'appui. Des arrangements appropriés en vue de la remise des documents et des nouveaux systèmes étaient largement en place et le plan d'archivage était adéquat.

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux à Arusha

Audit des nouveaux locaux à usage de bureaux pour le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux à Arusha

70. Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux à Arusha a constitué une équipe de gestion de son projet de nouveaux locaux à usage de bureaux, d'une valeur de 7,9 millions de dollars, et mis en place des mécanismes de contrôle adéquats pour le suivi du projet et l'établissement de rapports sur son état d'avancement. Un cabinet de conseil a aidé l'équipe de gestion du projet pour les processus d'évaluation préalable, de conception et d'appel d'offres concernant le choix de l'entreprise et de ses sous-traitants et pour le suivi quotidien des travaux. Le Mécanisme a bien entrepris d'élaborer une procédure de définition en interne des mesures qui permettraient un traitement rapide des demandes de paiement des sous-traitants et révisé le calendrier du projet pour la ligne sur le contrat de construction.

B. Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

71. Conformément à la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a insisté sur la nécessité pour le BSCI d'examiner si la construction d'une voie d'accès et d'un parking pour les automobiles à la CEA était conforme au

Règlement financier et aux Règles de gestion financière ainsi qu'aux politiques et procédures d'achat officielles. Le BSCI a procédé à un audit de la gestion des travaux de construction et des processus connexes à la CEA au cours de la période allant de mars à mai 2016. La version définitive des résultats de cet audit sera établie fin juillet 2016 au plus tard et figurera dans le prochain rapport annuel.

C. Commission d'indemnisation des Nations Unies

72. La Commission d'indemnisation des Nations Unies a été créée en 1991 en tant qu'organe subsidiaire du Conseil de sécurité chargé de traiter les réclamations et de verser les indemnités au titre des pertes et dommages résultant directement de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq. Les indemnités accordées aux requérants dont la réclamation a abouti sont prélevées sur le Fonds d'indemnisation, lequel perçoit 5 % des recettes pétrolières de l'Iraq.

73. En décembre 2014, par sa décision 272, le Conseil d'administration de la Commission a repoussé à janvier 2016 les dépôts sur le Fonds d'indemnisation. En octobre 2015, par sa décision 273, le Conseil d'administration a de nouveau repoussé d'une année, soit à janvier 2017, les dépôts sur le Fonds d'indemnisation. Ces décisions ont eu pour effet qu'aucun dépôt sur le Fonds d'indemnisation n'a été effectué en 2015 et 2016. En conséquence, aucun audit n'a été effectué durant cette période. Le BSCI compte procéder à un audit complémentaire de l'état de préparation à la liquidation en décembre 2016.